

Puits

Les nouvelles



SUBSIDIARITÉ

Dans sa réunion du 22 juin le conseil s'appuie sur le principe de subsidiarité pour prendre une décision relative aux compétences qu'elle exerce, ou selon, qu'elle transfère.

Il convient de revenir sur ce principe qui va prendre de plus en plus d'importance dans les années qui viennent. En effet les réformes territoriales initiées par la loi «NOTRE» vont mettre à mal cette maxime essentielle.

Il s'agit d'un principe politique et social selon lequel la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. Ainsi, lorsque une compétence d'une entité responsable de l'action publique est correctement exercée, il serait tout à fait anormal que cette compétence soit transmise à une entité d'un échelon hiérarchique supérieur.

Ce principe se trouve aussi bien chez Proudhon, que chez Léon XIII pour qui c'est une grave injustice que de confier à une instance supérieure, ce qui peut être fait par une instance inférieure, car ce serait la priver de son droit le plus élémentaire.

Premier semestre 2016



L'Eglise en travaux...

Réunion du 9 février 2016

Présents : Benoît de Valous, Anne-Marie Bayart, Julien Martiny, Gérard Chauve, Rémy Coucheney, Caroline Williams, Florent saulgeot, Jérôme de Valous, Annie di Domizio-Clavier.

Excusés: Dominique Clavier, Eric Garcia.

Le Conseil décide de faire réaliser l'entretien des rues de la Résille, de la Récille, du Trochot et des entrées de chemins communaux par une intervention de point à temps.

Dans le cadre de l'enfouissement du câble ERDF Savoisy, Puits, Coulmier, le Conseil valide le principe d'en profiter pour terminer l'enfouissement de la Rue du Four ainsi que la restitution d'éclairage publique.

Le Maire donne des informations sur la fin des travaux de la Rue de Bussy.

Le Conseil examine des devis pour faire des réparations de voirie et de maçonnerie suite aux dégâts générés par la déviation.

Le Conseil décide de prendre en charge ces dégâts. Ce sont les seuls dégâts connus à ce jour.

La déviation étant levée depuis le 11 Novembre 2015, le conseil n'acceptera plus à compter de ce jour aucune réclamation concernant des dégâts liés à cette déviation.

Le Conseil après avoir examiné les devis, retient celui de l'Entreprise Minazzi et celui de Nicolas Gheeraert pour un montant cumulé de 965 €uros.

Enfin le conseil retient celui de la SARL Galoseau pour la remise en état des bordures, de la voirie communale utilisée par la déviation (Savoisy), pour un montant de 3 871 €uros.

Un point est fait sur les travaux de l'Eglise et le choix des coloris de l'enduit suite à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.

Le Conseil Municipal permet d'engager et mandater l'acquisition du capteur photovoltaïque pour les radars pédagogiques dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent.

Réunion du 9 mars 2016

Présents : Benoît de Valous, Anne-Marie Bayart,, Gérard Chauve, Rémy Coucheney, Eric Garcia, Caroline Williams, Florent saulgeot, Jérôme de Valous, Annie di Domizio-Clavier.

Excusés: Dominique Clavier, Julien Martiny.

Le Conseil Municipal vote les comptes de gestion qui sont conformes aux écritures comptables dépense et recettes.

Le Conseil Municipal vote les comptes administratifs 2015.

Budget Principal	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Titres émis		191 229,66		153 799,62
Mandats émis	101 645,68		192 466,10	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat Budget Principal	-89 583,98	89 583,98	38 666,48	-38 666,48
Résultat Budget Assainissement		15 938,34		
Résultat 2015 : 66 855,84				
Clôture 2014 : 559 487,70		Affecté à investissement 2015 : 93 060,06		
Transfert (Ccas) : 429,78		Clôture 2015 : 533 713,26		

Le Conseil après avoir pris connaissance des bases 2016 décide de maintenir les taux d'imposition en l'état et d'appliquer le coefficient 1 et un produit attendu de 32 511€uros.

	Taux 2016
Taxe d'habitation	10,33 %
Taxe foncière sur le bâti	7,59 %
Taxe foncière sur le non bâti	23,56 %
Cotisation foncière des entreprises	17,36 %

Le conseil Municipal décide de ne pas appliquer de pénalités de retard aux Ets R A D P sur le marché des travaux de l'Eglise compte tenu des aléas rencontrés.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses statuts.

Cette révision vise deux objectifs:

- Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires.
- Permettre aux Etablissements Publics de Coopération intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Après avoir présenté la délibération du Comité Syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015.
- Autorise le Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal:

- Maintient le principe du feu d'artifice pour le 14 juillet prochain.
- Demande aux membres de la commission de faire le point sur les travaux ONF.
- Fait le point sur les travaux Rue de Bussy et sur les travaux de l'Eglise.
- Décide de faire rénover l'éclairage de la façade de l'Eglise.

Réunion du 29 mars 2016

Présents : Benoît de Valous, Dominique Clavier, Julien Martiny, Anne-Marie Bayart, Gérard Chauve, Eric Garcia, Caroline Williams, Florent saulgeot, Jérôme de Valous.

Excusés: Annie di Domizio-Clavier, Rémy Coucheney.

Le Conseil Municipal retient le devis de Sanichauf pour le changement du cumulus salle des fêtes pour la somme de 725 €uros

Après avoir entendu les avis de la commission des bois:

Le Conseil décide de l'exploitation proposée par l'ONF pour les coupes 3 Ouest centre & Est, complétée par une exploitation sanitaire de la coupe 30.

Ces coupes seront vendues avec les houpriers.

Le Conseil décide du report des coupes affouagères 22 NO, 27 SE, 34 et 7.

Le Conseil décide de ne pas entreprendre de travaux pour les places de dépôt.

Le conseil demande à l'ONF que les points GPS de l'emprise de la décharge soient marqués par des plaques parcellaires de coupe (comme c'est le cas pour les autres parcelles)

Le Conseil Municipal vote les budgets de la commune pour 2016.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat antérieur		328 651,00	151 927,00	
Proposition 2016	164 907,00	224 537,00	175 500,00	478 782,00
Opération d'ordre de section à section	83 730,00			83 730,00
Opération d'ordre de transfert & patrimoniale				
Restes à réaliser			235 085,00	
Solde d'exécution résultat 2015				
Totaux	248 637,00	553 188,00	562 512,00	562 512,00
Résultat		304 551,00		0,00

Informations pratiques

Mairie de Puits rue du Porche 21400 Puits
+33 3 80 93 14 92 - mairie@puits.info - www.puits.info
Permanence le jeudi après midi - Secrétaire Jacqueline Millot
Ramassage des OM tous les mardi
Recyclables: mardi des semaines impaires
Salle des fêtes: information & réservation auprès du secrétariat
Détail des travaux du conseil consultable sur le site

Réunion du 3 mai 2016

Présents : Benoît de Valous, Dominique Clavier, Anne-Marie Bayart, Gérard Chauve, Eric Garcia, Caroline Williams, Florent saulgeot, Jérôme de Valous, Annie di Domizio-Clavier, Rémy Coucheney..

Excusés: Julien Martiny.

Illumination de l'Église:

Le Conseil Municipal assiste à une démonstration sur site et en condition nocturne.

Le conseil municipal décide de retenir les éléments suivants:

- Un éclairage de la façade sur les parties en retrait.
- Un éclairage des 4 faces du clocher à partir de la corniche supérieure
- Un rétro éclairage du vitrail supérieur du clocher
- D'autre part l'éclairage vétuste des portails sera supprimé.

Ce dispositif à base de lampes Led doit consommer quatre à cinq fois moins d'électricité que l'installation ancienne.

8 mai 2016

A l'occasion de la cérémonie du 8 mai, visite commentée des travaux réalisés sur l'Eglise.



© Pascaline Kromicheff

Réunion du 22 Juin 2016

Présents : Benoît de Valous, Dominique Clavier, Anne-Marie Bayart, Julien Martiny, Gérard Chauve, Eric Garcia, Caroline Williams, Florent saulgeot, Jérôme de Valous, Annie di Domizio-Clavier, Rémy Coucheney..

Excusé: -

Le Conseil municipal:

- Vote une série de délibérations modificatives d'ordre budgétaire.
- Approuve les modifications du périmètre du SICECO proposées par arrêté préfectoral du 10 Mai 2016
- Ayant pris connaissance de l'arrêté des Préfets de la Cote d'Or, de l'Yonne et de la Haute Marne concernant le projet d'extension du SICEC.
 - Après en avoir délibéré et considérant cet agrandissement démesuré de nature à toujours éloigner un peu plus les décideurs des simples administrés et à diluer de plus en plus le pouvoir et la responsabilité des communes dans des organismes de coopération toujours plus grands.
 - Le Conseil fort de ce constat et s'appuyant sur le principe de subsidiarité décide de donner un avis défavorable à ce projet d'extension, et ce, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Maire donne des informations sur le sinistre survenu Rue de Bussy qui a détruit un mât d'éclairage public.

Le Conseil Municipal :

- Accepte le devis proposé par le SICECO pour l'illumination de l'Eglise.
- Décide de faire peindre les menuiseries extérieures de la mairie. (2017)
- Décide d'étudier une amélioration de l'écoulement pluvial sur un point critique de la rue du Porche

Second semestre 2016

Journées tragiques de Juillet, l'état islamique poursuivant la guerre sur le territoire national:



Quelques jours plus tard, en Normandie, le père Jacques Hamel, âgé, est assassiné dans une Eglise. Tué, sans doute, parce qu'il est Français, catholique et prêtre...

Réunion du 20 Septembre 2016

Présents : Benoît de Valous, Dominique Clavier, Anne-Marie Bayart, Gérard Chauve, Eric Garcia, Florent saulgeot, Jérôme de Valous, Annie di Domizio-Clavier, Rémy Coucheney..

Excusés: Caroline Williams, Julien Martiny.

Le conseil:

- Décide de faire exécuter un nivellement soigné de la décharge.
- Liste les entreprises à consulter pour l'entretien.
- Demande à la commission un rapport pour l'entretien des plantations.
- Sur demande de la Trésorerie, prend une délibération relative au traitement financier de la dissolution du Sivom. Il précise en plus, qu'aucune participation des communes ne saurait être demandée. Seul le solde de trésorerie définitif du Sivom pourra être utilisé.

Un point est fait sur le projet de bouclage ERDF Savoisy Puits Coulmier.

Fort de l'avancement de ce projet, le conseil décide d'engager l'étude de dissimulation de la fin de la rue du Four avec une restitution d'éclairage public. Avec pour but de coupler ces travaux avec ceux du bouclage précité et donc de réduire les coûts.

Eric Garcia indique au conseil que les ventes de bois de la commune se sont faites à un très bon niveau.

Après avoir étudié la proposition des Ets Schmit pour résoudre le point névralgique de la rue du Porche, il souhaite avoir d'autres propositions techniques.

Réunion du 6 décembre 2016

Présents : Benoît de Valous, Dominique Clavier, Anne-Marie Bayart, Gérard Chauve, Florent saulgeot, Jérôme de Valous, Annie di Domizio-Clavier, Rémy Coucheney, Caroline Williams.

Excusé: Eric Garcia.

Le conseil arrête le rôle d'affouage et la liste des bénéficiaires de l'aide aux activités jeunes.

Le Conseil après en avoir délibéré décide d'attribuer une subvention particulière au Comité des fêtes à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

Le Conseil décide d'attribuer l'indemnité prévue au receveur de la commune.

Le maire fait part au Conseil de la démission de ses fonctions présentée par Julien Martiny au Sous-Préfet. Julien Martiny explique être trop souvent éloigné de la commune par son travail et par conséquent ne pas pouvoir tenir convenablement sa place au Conseil. Il remercie l'ensemble du Conseil pour le travail accompli et pour la confiance partagée.

Après avoir examiné le devis présenté par le Siceco pour le remplacement des lampes d'éclairage public qui ne sont plus aux normes, et considérant qu'il ne sera plus possible d'avoir des ampoules de ce type à partir de 2017, le conseil décide d'accepter ce devis pour un montant de 2 581 €uros.

Le conseil examine une nouvelle proposition des Ets Galoseau pour améliorer l'écoulement pluvial sur une section de la rue du porche. Sur le souhait de G. Chauve il sera demandé aux entreprises de compléter leur offre par l'installation de deux avaloirs avec une buse le long du trottoir (de l'entrée du chemin du cimetière au premier avaloir existant).

Après avoir examiné différents devis de peinture des menuiseries extérieures de la Mairie, le conseil décide de retenir la proposition des Ets Maison et Jardin pour un montant de 3 860 €uros.

Le conseil examine la proposition de mise aux normes de l'électrification des cloches ainsi que de l'entretien des mécanismes de sonnerie.

Le conseil donne un accord de principe, mais souhaite avoir une proposition pour le boîtier de commande partiellement défectueux.

Réunion du 12 décembre 2016

Présents : Benoît de Valous, Dominique Clavier, Anne-Marie Bayart, Gérard Chauve, Florent saulgeot, Jérôme de Valous, Annie di Domizio-Clavier, Eric Garcia, Caroline Williams.

Excusé: Rémy Coucheney.

G. Chauve, E. Garcia & J. de Valous donnent un compte rendu détaillé de la tournée d'inspection des plantations réalisées il y a quelques années dans le cadre de l'aménagement foncier.

Un état particulièrement détaillé est donné, avec une description précise des points névralgiques.

Fort de toutes ces précisions, le conseil décide des interventions à réaliser pour pérenniser cet aspect particulier de l'aménagement du territoire communal.

Suite à la convention avec le département, les plantations seront complétées le long du Cd 980.

C'est l'hiver sans parfums ni chants ...
 Dans le pré, des brins de verdure
 Percent de leurs jets fléchissants
 La neige étincelante et dure ...
 Quelques buissons gardent encor
 Des feuilles dures et cassantes
 Que le vent âpre et rude mord
 Comme font les chèvres grimpantes.
 Et les arbres silencieux
 Que toute cette neige isole
 Ont cessé de se faire entre eux
 Leurs confidences bénévoles ...
 Bois feuillus qui, pendant l'été,
 Au chaud des feuilles cotonneuses,
 Avez connu les voluptés

Et les cris des huppés chanteuses,
 Vous qui, dans la douce saison,
 Respiriez la senteur des gommés,
 Vous frissonnez à l'horizon
 Avec des gestes qu'ont les hommes.
 Vous êtes las, vous êtes nus,
 Plus rien dans l'air ne vous protège,
 Et vos cœurs, tendres ou chenus,
 Se désespèrent sous la neige.
 Et près de vous, frère orgueilleux,
 Le sapin où le soleil brille
 Balance les fruits écailleux
 Qui luisent entre ses aiguilles ...

Anna de Noailles
 (1876-1933)